



CLYBOUW Réviseurs d'entreprises

*Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90
Fax 0032(3)440 04 38
audit@clybouw.net*

Health Care Without Harm Europe

**Rapport du réviseur d'entreprises sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2012**



Oosterveldlaan 246
B-2610 Anvers (Wilrijk)
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90
Fax 0032(3)440 04 38
audit@clybouw.net

Health Care Without Harm Europe
Association de droit néerlandais,
Succursale en Belgique ("HCWH")
Rue de la Pépinière 1
1000 Bruxelles

Rapport du réviseur d'entreprises à l'assemblée générale des membres de Health Care Without Harm Europe Association de droit néerlandais, succursale en Belgique ("HCWH") sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément au mandat conféré par le Conseil d'Administration, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de réviseur d'entreprises. Le conseil d'Administration déclare que l'association n'a pas d'activités aux Pays-Bas et que la succursale belge ne contient que les activités de l'organisation. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels de la succursale belge.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 94.594 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 45.365 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

André CLYBOUW
Réviseur d'entreprises
Réviseur agréé pour les entreprises financières, les
entreprises d'assurances et les institutions de
retraite professionnelle
Professeur Lessius Hogeschool • KU Leuven

Arnaud CLYBOUW
Réviseur d'entreprises
Expert-Comptable
Master en Sciences Economiques Appliquées
Master en Droit
Master en Criminologie
Master en Notariat

Nicole LAMBERTS
Francis BUYTAERT
Expert-comptable - Conseil fiscal

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la succursale en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la succursale les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans le bilan et le compte de résultats. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la succursale ainsi que la présentation du bilan et du compte de résultats dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Pour mieux comprendre la position financière de la succursale et le champ de notre audit, les comptes annuels doivent être lus conjointement avec les points suivants :

- a) HCWH est une association de droit néerlandais avec une branche en Belgique. En 2009, l'organisation a transféré toutes ses activités vers Bruxelles, Belgique. Depuis lors, l'association ne réalise plus d'activités aux Pays-Bas. Dès lors, l'association a chargé un réviseur belge d'auditer les comptes annuels belges en tant que les seuls comptes de l'association.

La succursale a été enregistrée au Carrefour des Entreprises.

- b) Bien que notre audit n'a pas relevé des éléments qui nous feraient croire que les comptes annuels de la succursale seraient incomplets, l'audit des comptes annuels d'une succursale pose généralement des problèmes spécifiques au réviseur (voir la publication de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises « Le rapport du Réviseur » 2/1988 page 38). Comme la publication l'indique, une succursale n'est pas une entité limitée dans le cadre de la comptabilité, sauf dans quelques secteurs soumis à une régulation spécifique. Ceci n'est pas le cas pour votre association. Par conséquent, il n'est pas toujours possible à déterminer si une transaction devait être enregistrée dans la comptabilité de la maison-mère ou la succursale. Donc, dans la plupart des cas, le réviseur ne sera pas capable d'exprimer une opinion sur le caractère complet de la comptabilité de la succursale. Cette situation plutôt technique est inhérente à un audit d'une succursale.

A notre avis et pour autant que l'on tient compte des éléments expliqués dans les paragraphes précédents, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la succursale, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Anvers, 31 juillet 2013

Clybouw Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L.
Représenté par



André Clybouw
Gérant

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **HEALTH CARE WITHOUT HARM EUROPE**

Forme juridique: Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique

Adresse: Rue de la Pépinière

N°: 1

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0820.827.856

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-08-2009

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

07-10-2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2012

au

31-12-2012

Exercice précédent du

01-01-2011

au

31-12-2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 4.1.1, A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.2, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.3, A-asbl 4.4, A-asbl 4.6, A-asbl 4.7, A-asbl 7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

MOSHAMMER Hanns

Breitenseerstrasse 51/2/5
1140 Vienna
AUTRICHE

Président du Conseil d'Administration

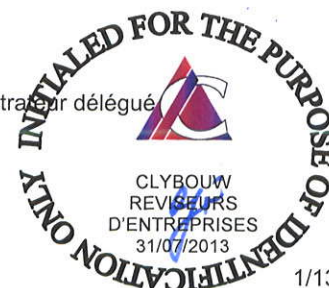
NICOLOPOULOU-STAMATI Polyxeni

Agias Filotheis Street 37
15237 Filothei
GRÈCE

WILKS Michael

Winchester 1

Administrateur délégué



ROYAUME-UNI

SGARZI Davide

Via del Bosco 49
40068 San Lazzaro di Savena
ITALIE

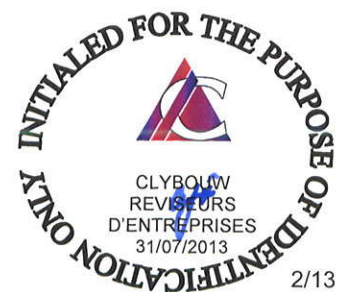
ERIKSSON Daniel

Erik Dahlbergsgatan 21 A
21147 Malmo
SUÈDE

Administrateur délégué

Administrateur

Administrateur



BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	9.951	9.009
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	5.319	4.453
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	2.986	1.730
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	2.986	1.730
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.334	2.723
Appartenant à l'association en pleine propriété		261	2.334	2.723
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/4.2.1	28	4.632	4.556
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	84.643	145.917
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	6.430	20.068
Créances commerciales		40	1.430	1.336
Autres créances		41	5.000	18.732
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	5.000	18.732
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	70.589	125.621
Comptes de régularisation		490/1	7.624	228
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	94.594	154.926

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>33.522</u>	<u>78.887</u>
Fonds associatifs		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	33.522	78.887
(+)/(-)				
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	4.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>61.073</u>	<u>76.038</u>
Dettes à plus d'un an	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	49.119	52.453
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	41.365	44.003
Fournisseurs		440/4	41.365	44.003
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	7.615	8.450
Impôts		450/3	4.386	1.490
Rémunérations et charges sociales		454/9	3.229	6.960
Dettes diverses		48	140	
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890	140	
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	11.953	23.585
TOTAL DU PASSIF		10/49	94.594	154.926

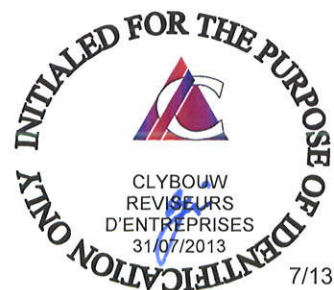
COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	92.109	185.011
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	152.065	140.649
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.991	2.739
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-61.947	41.623
Produits financiers	4.5	75	468	13.343
Charges financières	4.5	65	17.386	880
Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)		9902	-78.864	54.086
Produits exceptionnels		76	33.646	
Charges exceptionnelles		66	147	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-45.365	54.086

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	12.238
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	2.858	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	15.096	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	7.785
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	1.991	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	9.776	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	5.319	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	8349	5.319	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	4.556
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	76	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	4.632	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	4.632	



RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs
Cotisations patronales d'assurances sociales
Primes patronales pour assurances extralégales
Autres frais de personnel
Pensions de retraite et de survie

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances****Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	1	1
9087	1	0,9
9088	1.915	1.550
620	129.588	112.047
621	26.414	21.796
622		
623	-3.937	6.806
624		
6503		
653		
656		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association:

200

Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	0,6	0,4	1 ETP	0,9 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.072	843	1.915 T	1.550 T
Frais de personnel	102	35.794	35.242	71.036 T	52.644 T

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1		1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1		1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1
Ouvriers	132			
Autres	133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1
Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305		1	0,9

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de milliers EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend milliers EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.
	A (autres)		Min. - Max.
1. Frais d'établissement			
2. Immobilisations incorporelles			



+		+		+		+		+	
+ 3. Bâtiments industriels, admini-	+		+		+		+		+
+ stratifs ou commerciaux *	+		+		+		+		+
+		+		+		+		+	
+ 4. Installations, machines et	+		+		+		+		+
+ outillage *	+		+		+		+		+
+		+		+		+		+	
+ 5. Matériel roulant *	+		+		+		+		+
+		+		+		+		+	
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L		NR		20.00 - 33.33		+	20.00 - 33.33	+
+		+		+			+		+
+ 7. Autres immobilisations corp. * .+	L		NR		10.00 - 10.00		+	10.00 - 10.00	+
+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+									

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : milliers EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : milliers EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

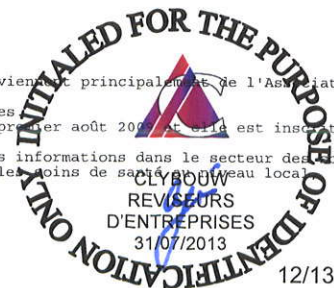
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : milliers EUR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est important de préciser que la nature des réserves constituées antérieures à l'exercice 2009, provient principalement de l'Association Health Care Without Harm Europe de droit Néerlandais (Maison Mère au Pays-Bas). Health Care Without Harm Europe (Pays-Bas) est aussi une Association avec toutes les capacités juridiques. L'association Health Care Without Harm Europe asbl situé à Bruxelles est active en Belgique depuis le premier août 2009 et elle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0820.827.856. La nature des activités de la succursale Health Care Without Harm Europe à Bruxelles est de fournir des informations dans le secteur des soins de santé et également de fournir des informations aux acteurs, décideurs qui entraînent un impact sur les soins de santé au niveau local, régional et national.



La succursale est également en collaboration avec d'autres bureaux de Health Care Without Harm du monde, qui permet la prise de décision pour réduire l'impact des soins de santé sur l'environnement.

A. Contrats de subsides

Dès l'exercice 2012, l'association comptabilise l'intégralité des contrats de subsides par la méthodologie suivante:

I. - dans la rubrique autres créances sont comptabilisés les montants à recevoir suivant les contrats de subsides diminués des montants que l'association a effectivement reçus sur son compte bancaire; ceci implique que les autres créances sur les entités subsidiaires montent à la date de clôture de l'exercice les montants que l'association doit encore recevoir suivant les modalités des contrats de subsides. Au cas où les subsides seront reçus sur un terme de plus d'un an, l'association classe la partie à plus d'un an sur un compte « créances à plus d'un an ». Au cas où ce sont des montants à recevoir d'une organisation liée avec l'association, la partie à long terme est classifié dans la rubrique « immobilisations financières ».

II. Sur un compte de régularisation (produits à reporter) sont comptabilisés les montants des subsides octroyés par les contrats mais qui n'ont pas été utilisés durant l'exercice et qui sont dès lors à reporter sur l'exercice suivant.

III. Dans les comptes de résultat se trouvent alors les montants des subsides qui ont été effectivement utilisés durant l'exercice.

IV. Sur un compte du passif (autres dettes) sont comptabilisé les subsides que l'association a reçu mais qui doivent être remboursés par l'association aux autorités subsidiaires (p.ex. à cause de la non utilisation des subsides, des frais qui ne sont pas subsidiés suivant le contrat de subsides, ...).

B. Informations complémentaires

Affectation du résultat :

Résultat reporté de l'exercice précédent : (+) 78.887,18 EUR
Résultat de l'exercice : (-) 45.365,50 EUR
Résultat reporté : (+) 33.521,68 EUR

C. Ventilation des fonds reçus :

- 1- Subside la Commission Européenne : Néant
- 2- Cotisations des membres : Néant
- 3- Contributions des membres : Néant
- 4- Contributions par d'autres organisations : 515.467,71 EUR
- 5- Dons : 5.000 EUR
- 6- Autres : 12.256,03 EUR